

Manuel d'utilisation

VisualValoAce MCO 2019 v6.xd

Médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (MCO)

MARS

2019

Service Architecture et production informatiques

Pôle Logiciels des établissements de santé

http://www.atih.sante.fr

Support utilisateurs

Téléphone : 0 820 77 1234 (0,019 euros TTC/min) Foire aux questions : https://applis.atih.sante.fr/agora

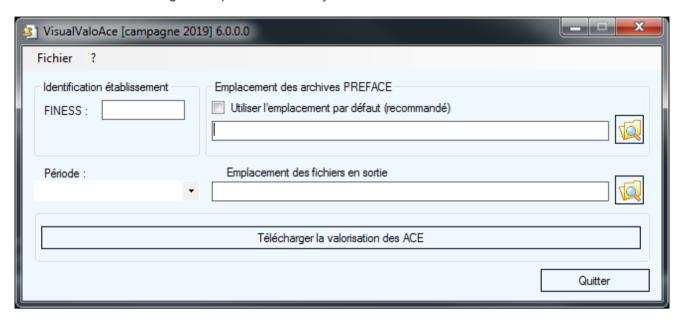
Courriel: support@atih.sante.fr

Sommaire

1.	Guide rapide	3
2.	Format des données visualisées	3
3.	Règles de valorisation RAFAEL 2018	5
1 Lettres clé et Factures supprimées		5
2 Valo	prisation	5
a)	Calcul du Montant base de remboursement	6
b)	Calcul du Montant AM	6
c)	Montant remboursable par l'organisme complémentaire (AMC)	6

1. Guide rapide

L'interface utilisateur du logiciel se présente de la façon suivante :



Pour télécharger le fichier de valorisation des séjours, il convient de procéder de la manière suivante :

- Renseigner le champ FINESS
- Sélectionner la période
- Renseigner l'emplacement des fichiers en sortie qui correspond à l'emplacement prévu pour le stockage des fichiers de valorisation téléchargés

Le fichier de valorisation téléchargé est stocké dans l'emplacement des fichiers en sortie, son nom est sous la forme : [FINESS].[année].[mois].valo_ace.txt.

2. Format des données visualisées

finess	n°finess de l'établissement
noent	n° de facture séquentiel
valo	0: facture non valorisée1: facture valorisée2: facture partiellement valorisée3: Prise en charge des patients détenus
fides	Variable "valorisé par fides" du RAFAEL-A
fides_ovalide	Indicateur (calculé par OVALIDE) servant à la valorisation FIDES: 0: Valorisé par OVALIDE 1: Valorisé par FIDES : facture postérieure à la bascule FIDES
nbligne	Nb lignes de la facture
sej_fact	Variable "Séjour facturable à l'assurance maladie" du RAFAEL-A
motif_nonf	Variable "Motif de non facturation à l'assurance maladie" du RAFAEL-A
tmf	Ticket modérateur forfaitaire 1 : oui 0 : non
mnt_br_atu	Montant Base de remboursement ATU

ATIH ⇒ MCO VisualValoAce MCO 2019 v6.x 3 / 6

mnt_br_ffm	Montant Base de remboursement FFM
mnt_br_dia	Montant Base de remboursement Alternative à la dialyse en centre
mnt_br_se	Montant Base de remboursement SE
mnt_br_ftn	Montant Base de remboursement FTN
mnt_br_ngap	Montant Base de remboursement NGAP
mnt_br_ccam	Montant Base de remboursement CCAM
mnt_br_pi	Montant Base de remboursement Prestations Intermédiaires
mnt_br_dm_ext	Montant Base de remboursement DM externe
mnt_br_med_ext	Montant Base de remboursement Médicaments externe
mnt_br_i04	Montant Base de remboursement Forfait Innovation I04
mnt_br	Montant Base de remboursement total
mnt_remb_atu	Montant Remboursé AM ATU, y compris factures FIDES
mnt_remb_ffm	Montant Remboursé AM FFM, y compris factures FIDES
mnt_remb_dia	Montant Remboursé AM Alternative à la dialyse en centre, y compris factures FIDES
mnt_remb_se	Montant Remboursé AM SE, y compris factures FIDES
mnt_remb_ftn	Montant Remboursé AM FTN, y compris factures FIDES
mnt_remb_ngap	Montant Remboursé AM NGAP, y compris factures FIDES
mnt_remb_ccam	Montant Remboursé AM CCAM, y compris factures FIDES
mnt_remb_pi	Montant Remboursé AM Prestations Intermédiaires
mnt_remb_dm_ext	Montant Remboursé AM DM externe, y compris factures FIDES
mnt_remb_med_ext	Montant Remboursé AM Médicaments externe
mnt_remb_i04	Montant Remboursé AM Forfait Innovation I04
mnt_remb	Montant Remboursé AM total, y compris factures FIDES
mnt_val_atu	Montant AM effectivement valorisé par OVALIDE ATU
mnt_val_ffm	Montant AM effectivement valorisé par OVALIDE FFM
mnt_val_dia	Montant AM effectivement valorisé par OVALIDE Alternative à la dialyse en centre
mnt_val_se	Montant AM effectivement valorisé par OVALIDE SE
mnt_val_ftn	Montant AM effectivement valorisé par OVALIDE FTN
mnt_val_ngap	Montant AM effectivement valorisé par OVALIDE NGAP
mnt_val_ccam	Montant AM effectivement valorisé par OVALIDE CCAM
mnt_val_pi	Montant AM effectivement valorisé par OVALIDE PI
mnt_val_dm_ext	Montant AM effectivement valorisé par OVALIDE DM externe
mnt_val_med_ext	Montant AM effectivement valorisé par OVALIDE Médicaments externe
mnt_val_i04	Montant AM effectivement valorisé par OVALIDE Forfait Innovation I04
mnt_val	Montant AM effectivement valorisé par OVALIDE
mnt_rac	Montant remboursable par l'organisme complémentaire (AMC)

ATIH ⇒ MCO VisualValoAce MCO 2019 v6.x 4 / 6

3. Règles de valorisation RAFAEL 2018

Les règles de valorisation de l'année N s'appliquent à compter du 1er mars. Pour les mois de janvier et février, il faut se référer aux règles de valorisation de l'année N-1.

1 Lettres clé et Factures supprimées

Ne sont pas valorisées :

- les factures hors période (année du RAFAEL B ou C différente de 2016)
- Les lettres clé n'appartenant pas à la liste autorisée
- Les ATU, FFM, FPI, SE, D12, D13, D14, D15, D16, D20, D21, D22, D23, AP2 et APE avec un prix unitaire différent du tarif BO
- Les ATU, FFM, FPI, SE, D12, D13, D14, D15, D16, D20, D21, D22, D23, AP2 et APE avec un montant BR différent de PU x quantité x coefficient x coefficient MCO (à partir du 1er Mars)
- Les ACE en sus d'une facture avec forfait dialyse
- Les majorations MCG (majoration coordination généralise) et MCS (majoration coordination spécialiste) en sus d'une facture avec un ATU
- AMI en sus d'un forfait ATU, FFM, SE, FPI, AP2 ou APE (à compter d'octobre 2015)
- Les factures codées comme non facturables à l'AM ou en attente de droits. (Exception : les SE non facturables à l'AM renseignés avec l'acte CCAM correspondant et un motif de non facturation à l'AM égal à 6 Acte ou consultation externe réalisé dans le cadre de l'activité libérale d'un praticien hospitalier sont valorisés.)
- Les SE, FSD et FFM sans acte CCAM correspondant
- Les SE si plus de 2 SE se trouvent sur la même facture (réalisés à la même date) (sauf présence du SE5 ou SE6 sur l'une des deux factures)
- Les FSD si plusieurs FSD se trouvent sur la même facture
- Les ATU si plusieurs ATU se trouvent sur la même facture. Seul un ATU est valorisé dans ce cas-là.
- Pour les DM et MEDICAMENTS externes :
 - les codes LPP qui n'apparaissent pas dans la liste de référence à une période donnée sont supprimés
 - Si le montant BR renseigné dans le RSFB pour les codes prothèses (codes PII, PME, ETI) est différent du montant renseigné dans le RSFP (différence supérieure à 1 euro), les factures concernées sont supprimées
 - o Les codes APE sans code DM ou MED associé sur la facture
 - Les codes de DM ou MED sans code APE associé sur la facture

2 Valorisation

Les codes issus des RAFAEL B et C sont valorisés.

Les montants BR et remboursable sont recalculés, sauf pour les majorations de nuit et férié (N ou F) et les actes CCAM.

Pour les taux de remboursement différents de 20%, 30%, 35%, 40%, 45%, 50%, 60%, 65%, 70%, 75%, 80%, 85%, 90%, 100%, on applique un taux par défaut de 60% pour les factures sans forfait ATU, FFM, SE, FPI, AP2, ou APE.

Pour les factures avec ATU, FFM, SE, FPI, AP2 ou APE, on applique un taux par défaut de 80% pour les taux de remboursement différents de 80%, 100%.

Le taux de remboursement appliqué pour les patients détenus est le taux moyen par code acte calculé sur la base N-1 des RAFAEL.

Pour les patients bénéficiaires du RLAM, on applique un taux par défaut de 100% pour les taux de remboursement différents de 90%, 100%.

Création d'un code PAE (s'il n'existe pas) qui repère les factures auxquelles on doit enlever la participation assuré de 18 euros. Elle concerne les codes ACO, ADA, ADC, ADE, ATM, K (N/F), KC (N/F/U), SF (N/F), KE (N/F) d'un montant (= PU x quantité x coefficient) supérieur ou égal à

ATIH ⇒ MCO VisualValoAce MCO 2019 v6.x 5 / 6

120 euros, hors cas d'exonération (régime local, maternité, accident du travail, prévention maladie, ALD, FSV...). La participation forfaitaire n'est déduite qu'une seule fois par facture. Le montant correspondant est déduit au niveau de la valorisation des codes NGAP

a) Calcul du Montant base de remboursement

Pour les ATU, FFM, FPI, SE: Prix unitaire* quantité * coefficient * coefficient géographique * coefficient de transition * coefficient prudentiel * coefficient relatif aux allègements de charges

Pour les APE, AP2: Prix unitaire* quantité * coefficient * coefficient géographique * coefficient prudentiel * coefficient relatif aux allègements de charges

Pour les alternatives à la dialyse : Prix unitaire * quantité * coefficient * coefficient géographique * coefficient de transition * coefficient prudentiel * coefficient relatif aux allègements de charges Pour les majorations de nuit et férié (N ou F) et les actes CCAM (si le coefficient de transition n'est pas intégré dans le RAFAEL) :Mnt BR₍₁₎ * coefficient de transition

(1) Montant BR du fichier de RAFAEL

Pour les forfaits techniques et codes NGAP :Prix unitaire * quantité * coefficient * coefficient de transition

Le coefficient de transition n'est plus appliqué que pour la Guyane.

b) Calcul du Montant AM

Pour les ATU, FFM, FPI, SE, APE, AP2: Mnt BR * taux

Pour les alternatives à la dialyse : Mnt BR * taux

Pour les majorations de nuit et férié (N ou F) et les actes CCAM : Mnt BR * taux

Pour les forfaits techniques et codes NGAP : Mnt BR * taux

Pour les DM externes (codes PME, PII, ETI) : Mnt Facturé + Mnt total de l'écart indemnisable (variables du RSFP)

c) Montant remboursable par l'organisme complémentaire (AMC)

Cas général

Correspond au Montant remboursable par l'organisme complémentaire (AMC) renseigné dans les RAFAEL B et C.

Pour les factures des patients détenus

Est calculé de la manière suivante : Montant BR * (1 – taux de remboursement).

ATIH ⇒ MCO VisualValoAce MCO 2019 v6.x 6 / 6